



MÉMOIRE

Position de la Ville de Pohénégamook au projet
éolien Pohénégamook – Picard- Saint-Antonin -
Wolastokuk

Réalisé dans le cadre de la deuxième partie du
BAPE concernant le projet éolien Pohénégamook
– Picard – Saint-Antonin - Wolastokuk

Mémoire rédigé par M. Simon Grenier, directeur
général, sous la supervision du conseil municipal
de la Ville de Pohénégamook

Le 17 juillet 2024



VILLE DE
POHÉNÉGAMOOK

GRENIER, Simon. 2024. *Mémoire, Position de la Ville de Pohénégamook au projet éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin - Wolastokuk*. Ville de Pohénégamook. Pohénégamook (Qc). 8 pages

Supervision : Conseil municipal de la Ville de
Pohénégamook

Rédaction et mise en page : Simon Grenier,
directeur général

MÉMOIRE : POSITION DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK AU PROJET ÉOLIEN POHÉNÉGAMOOK – PICARD – SAINT-ANTONIN – WOLASTOKUK

La Ville de Pohénégamook a été approchée à l'été 2021 par les représentants de l'entreprise Invenergy concernant le possible développement d'un projet éolien situé en partie sur son territoire. Considérant l'échec quelques années plus tôt de la mise en place d'un précédent projet éolien, faute d'acceptabilité sociale, la Ville a souhaité dès le départ entretenir un dialogue franc et honnête avec les promoteurs du projet Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk, afin d'exprimer clairement ses attentes et les conditions nécessaires à l'obtention d'un avis favorable à la réalisation de celui-ci.

Soucieuse de respecter la volonté de sa population et d'assurer une acceptabilité sociale claire et sans équivoque avant de donner son aval au projet, la Ville de Pohénégamook a ainsi entamé un dialogue avec ses promoteurs afin de partager ses préoccupations et voir à obtenir des garanties suffisantes en vue d'obtenir son accord pour sa concrétisation.

Le présent mémoire a pour objectif de rassembler, de manière concise, les réflexions de l'administration municipale à ce sujet, de même que de transmettre à la Commission sa position actuelle quant à la réalisation de ce projet situé sur son territoire.

PRÉOCCUPATION 1 : La préservation des paysages et le maintien des activités touristiques

Pohénégamook jouit depuis longtemps d'une importante renommée en matière de tourisme et se positionne favorablement sur l'échiquier touristique québécois. La réputation touristique de cette petite communauté de 2500 habitants n'est plus à faire; celle-ci figure en effet régulièrement au sein de nombreux palmarès des plus beaux endroits de la province, elle constitue l'un des pôles centraux du tourisme au Bas-Saint-Laurent et s'avère être le cœur de la route des Frontières, une route touristique prisée et reconnue par le ministère du Tourisme du Québec.

Les actions passées, présentes et futures de la Ville démontrent bien l'importance de l'industrie touristique pour la communauté pohénégamookoise, comme en témoigne notamment son adhésion récente à la Fédération des Villages-relais du Québec, l'appui majeur qu'elle démontre envers le Centre touristique Tête-du-lac inc. pour le développement d'infrastructures de calibre international ou encore l'aménagement d'aires visant à bonifier la qualité des services offerts aux visiteurs de passage dans la région.

Il importe donc pour la Ville, dans l'intérêt de sa communauté, de maintenir son attractivité, la beauté de ses paysages et son caractère bucolique pour assurer le développement de l'un de ses moteurs économiques principaux, à savoir l'industrie touristique.

La Ville de Pohénégamook a ainsi demandé, dès les premières discussions avec les promoteurs impliqués, l'assurance que le présent projet n'aurait pas d'incidence significative sur les panoramas prisés des citoyens et des villégiateurs, ni sur les activités de ses nombreuses entreprises touristiques. La Ville confirme avoir reçu une écoute attentive et proactive de la part d'Invenergy, qui s'est engagée à conserver une zone tampon d'au moins 4 km entre le lac Pohénégamook et l'éolienne la plus proche. De plus, et ce à la demande de la Ville, plusieurs

projections visuelles furent réalisées à partir de points de vue déterminés par l'administration municipale, afin de mieux évaluer les impacts visuels du projet. À la lumière de ces exercices, la Ville de Pohénégamook a été rassurée et considère que les impacts visuels ne seront que limités à partir des zones touristiques ou davantage fréquentées par la population.

Dans un deuxième temps, la Ville de Pohénégamook a jugé essentiel de porter une attention particulière aux activités du Centre touristique Tête-du-Lac inc., une organisation à but non lucratif gestionnaire des activités de la plage et du camping sur le territoire de la municipalité. La plage de Pohénégamook, véritable joyau naturel et levier économique incontestable en saison estivale, reçoit un achalandage de plusieurs dizaines de milliers de visiteurs en quelques mois à peine. De plus, des investissements de plusieurs millions de dollars ont été réalisés dans les dernières années afin d'améliorer l'expérience des visiteurs, par la construction d'un bâtiment d'accueil moderne, tout comme par le développement de services d'eau, d'électricité et d'égouts au camping.

La Ville a ainsi mis en contact Invenergy avec les représentants désignés du Centre touristique Tête-du-Lac inc., afin de s'assurer d'une cohabitation harmonieuse de ces deux projets majeurs. Les discussions entre les parties impliquées ont permis de conclure que le développement éolien projeté n'aurait pas d'impact significatif sur les activités du centre touristique. En conséquence, cette dernière entité a donné son accord pour la réalisation de ce projet, rassurant de nouveau l'administration municipale.

PRÉOCCUPATION 2 : La réalisation d'un projet porteur dont bénéficiera l'ensemble de la collectivité

La seconde préoccupation majeure de la Ville de Pohénégamook consistait à s'assurer du développement d'un projet porteur pour l'ensemble de sa collectivité. Pour ce faire, il était primordial pour l'administration municipale de s'assurer de redevances significatives pour la communauté, plutôt que de voir apparaître un projet dont les retombées n'iraient qu'auprès de partenaires privés.

La Ville de Pohénégamook est heureuse des conclusions des discussions tenues à ce sujet, menant à sa participation concrète au projet par le biais de l'Alliance de l'Est et de la MRC de Témiscouata, à la réception de redevances liées à la production d'électricité avec les autres municipalités de la MRC et, dans un troisième temps, à la réception de redevances fermes pour la présence de chaque éolienne installée sur son territoire. La somme qui sera perçue, seulement en termes de redevances fermes, sera de l'ordre de 194 370\$ pour la première année et sera indexée annuellement, ce qui constitue un montant jugé appréciable par la Ville.

Par ailleurs, il importe de souligner que la Ville de Pohénégamook bénéficie depuis plusieurs années de redevances issues de la production d'électricité de certains projets actuellement en opération dans la MRC de Témiscouata. Au total, une somme de plus de 2 253 000\$ a ainsi déjà été distribuée à l'organisation municipale depuis l'année 2015.

Fait à noter, la Ville de Pohénégamook a historiquement réparti ces sommes en parts égales au sein de deux fonds distincts, soit un fonds de développement ainsi qu'un fonds dédié aux infrastructures.

L'utilisation de ces fonds au cours des dernières années a permis la réalisation de nombreux projets porteurs pour la communauté, plusieurs n'ayant pu être financés par les programmes gouvernementaux en vigueur. Les projets retenus par ses fonds ont non seulement permis d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, mais ont également pu avoir eu une incidence positive sur la situation financière de la Ville. En effet, la sélection des projets issus de fonds éoliens retenus par la Ville ces dernières années ont notamment parfois engendré une amélioration de ses revenus à long terme (ex : programme de soutien aux entreprises), ou à l'inverse la réduction de ses coûts d'opération (ex : remplacement des luminaires de la Ville au DEL).

La Ville de Pohénégamook a également bien entendu les préoccupations de plusieurs intervenants lors des audiences de la première partie de ce BAPE, concernant l'utilisation des redevances éoliennes perçues par les municipalités. Bien qu'elle considère essentiel que les administrations municipales puissent déterminer souverainement de l'utilisation de ces redevances, en fonction des besoins, des urgences et des opportunités de chaque milieu, la Ville de Pohénégamook tient néanmoins à souligner qu'une bonne part de ces redevances ont été utilisées à des fins de protection environnementale ou d'amélioration de son bilan énergétique. De manière très concrète, et ce seulement au cours des deux dernières années, il est ainsi possible d'affirmer que la Ville de Pohénégamook a instauré les projets suivants à l'aide de fonds éoliens :

- Installation de lumières DEL sur l'ensemble du territoire de la Ville, en remplacement des luminaires au mercure et au sodium (réduction de l'empreinte énergétique de la Ville, réduction des coûts d'opération, réduction de la pollution lumineuse, sécurité accrue pour les résidents et conducteurs);
- Remplacement d'une fournaise à huile par une fournaise électrique pour son centre des loisirs;
- Caractérisation environnementale effectuée par une biologiste d'un terrain acquis par la Ville;
- Amélioration de la station de lavage d'embarcations nautiques (station à eau chaude);
- Installation d'un système de caméras et de guérites afin de protéger le lac Pohénégamook d'espèces exotiques envahissantes.

La Ville tient à mettre en lumière l'importance du rôle des redevances éoliennes dans la mise en place rapide et efficace de son plan de protection du lac Pohénégamook, considéré urgent par les élus municipaux en 2023 compte tenu de la découverte de la moule zébrée dans certains plans d'eau à proximité. Les disponibilités financières découlant des redevances éoliennes ont permis à l'administration municipale pohénégamookoise de détenir les liquidités et la marge de manœuvre nécessaires à l'implantation de son système de protection du lac, sans délai et sans devoir attendre les subventions gouvernementales. La Ville de Pohénégamook est ainsi devenue la toute première municipalité au Bas-Saint-Laurent, et l'une des premières au Québec, à mettre en place un système de contrôle des accès de son lac afin de mieux le protéger et d'assurer la pérennité de ses écosystèmes faunique et floristique.

PRÉOCCUPATION 3 : La réalisation d'un projet jouissant d'une forte acceptabilité sociale

La troisième préoccupation exprimée par la Ville de Pohénégamook aux promoteurs fut l'importance de s'assurer d'une forte acceptabilité sociale du projet au sein de la communauté.

À ce sujet, l'administration municipale s'est toujours assurée d'informer sa population et les groupes d'intérêt de l'évolution du présent projet, en facilitant la transmission d'informations et les contacts entre les promoteurs et la population. Les outils technologiques et les plateformes de diffusion de la Ville (site web, page Facebook, journal municipal, utilisation du panneau numérique de la Ville, etc.) ont ainsi été mis à profit afin de fournir tous les détails pertinents à la tenue de séances d'information initiée par les promoteurs. Ces séances d'information, réalisées d'abord en mai 2022 puis en juin 2023, ont permis de rencontrer selon les estimations de la Ville environ 80 citoyens.

Outre les séances d'informations initiées par les promoteurs, le projet fut abordé à maintes reprises lors des séances publiques du conseil municipal, de même que lors de rencontres citoyennes mises de l'avant par les élus afin de discuter de sujets variés avec la population. Ces dernières démarches furent mises en place afin de rejoindre un public différent et plus large que l'assistance des séances régulières mensuelles. Dans tous les cas, les échos obtenus par les élus furent quasiment tous unanimes en faveur du présent projet.

De plus, en vue de s'assurer de l'acceptabilité du projet auprès de plusieurs franges de la communauté pohénégamookoise, la Ville a dirigé les promoteurs auprès de différents groupes d'intérêt, à savoir plus spécifiquement des intervenants socio-économiques (entreprises touristiques), plusieurs représentants de l'industrie acéricole et des intervenants du milieu des loisirs et du sport. À l'issue de ces rencontres, la Ville de Pohénégamook souligne ne pas avoir perçu d'opposition majeure au projet soumis auprès de ces différents groupes d'intérêt. Elle s'avère également rassurée par la présence de représentants des clubs de motoneige, des clubs de quad et de l'industrie acéricole au sein du comité de liaison créé par les promoteurs du projet.

En conclusion, la Ville de Pohénégamook tient à souligner avoir jugé satisfaisantes les réponses fournies et les démarches effectuées par les promoteurs du projet éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk suite aux préoccupations exprimées. Elle s'avère ainsi rassurée par rapport à la préservation des paysages et des activités touristiques sur son territoire, à la réalisation d'un projet comportant des retombées significatives dont bénéficiera la collectivité ainsi qu'à l'assurance d'une forte acceptabilité sociale au sein de sa communauté. En conséquence, la Ville de Pohénégamook se positionne en faveur du présent projet, et ce conformément à la volonté de ses citoyens et de ses partenaires.